

FORMATION GRAND AGE ET HANDICAP

Formation : Techniques d'animation auprès des personnes âgées /EHPAD



À RYTHME ÉTHIQUE



Étudier - Adapter - Concevoir

Formations et prévention des risques professionnels

SAS A RYTHME ETHIQUE – 23, Rue Jean Macé 69220 Belleville-en-Beaujolais

SIRET : 90403097000027 – APE : 85.59A –

Déclaration d'activité IPRP enregistrée sous le N° 9291567 auprès de la DREETS Auvergne-Rhône-Alpes Tél : 04.82.83.94.65- Courriel : contact@arythmeethique-formations.fr



À RYTHME ÉTHIQUE

Techniques d'animation auprès des personnes âgées /EHPAD

Durée : 2 jours, soit 14h de formation

Prérequis : Aucun

Public cible :

La formation d'animateur pour les personnes âgées en EHPAD ou en maison de retraite s'adresse :

- Au personnel salarié, d'établissement de type EHPAD ou maison de retraite
- A toute personne en contact avec des personnes âgées

Objectifs généraux :

À l'issue de la formation, le participant sera capable de mettre en œuvre les compétences suivantes :

- Se familiariser avec les diverses techniques d'animation utilisées avec les personnes âgées en établissement
- Savoir utiliser les activités en tenant compte des personnalités
- Adapter les activités en fonction des pathologies des personnes âgées
- Savoir mettre en œuvre et structurer les activités au sein de sa structure.



À RYTHME ÉTHIQUE

Modalités d'évaluation :

Évaluation formative tout au long de la formation.

A l'issue de la formation, nous délivrons aux participants une attestation de formation.

Questionnaire individuel de satisfaction

Modalités de formation :

Inter entreprise :

En face à face 2 jours en centre ou dans vos locaux et dans les villes proposées

Intervenant

Formateur issu (e) du secteur de l'animation

Tarif :

1 250 € par participant en individuel ou en collectif INTER entreprise (dans nos locaux) session garantie dès le premier inscrit.

Intra entreprise de 3 à 10 participants dans vos locaux ou en salle de formation dans les villes proposées. Nous contacter aux moins 15 jours avant la prestation pour mieux répondre à vos besoins.



À RYTHME ÉTHIQUE

Programme de la formation
**Techniques d'animation auprès
des personnes âgées /EHPAD**

Jour : 1

Horaire	Programme
Matin 9 :00 – 12 :30	<p>Ouverture de la formation</p> <p>Présentation du formateur, des participants, recueil des attentes Objectifs de la formation.</p> <ul style="list-style-type: none">➤ Introduction aux méthodes d'animation adaptées aux personnes âgées➤ Comprendre les besoins et attentes des personnes âgées vivant dans un établissement➤ Découverte des diverses méthodes d'animation adaptées aux personnes âgées➤ Adapter les activités d'animation en tenant compte des personnalités➤ Découvrir les pathologies courantes chez les personnes âgées➤ Utiliser les animations pour stimuler les facultés cognitives et motrices
Après-midi 13 :30 – 17 :00	<ul style="list-style-type: none">➤ Planification et coordination des activités d'animation au sein de l'organisation➤ Méthodes de communication et d'interaction avec les personnes âgées➤ Jeux de mémoire et activités cognitives➤ Animation musicale et sensorielle➤ Activités physiques douces et adaptées➤ Encourager les personnes âgées à prendre part et à s'engager dans les activités

SAS A RYTHME ETHIQUE – 23, Rue Jean Macé 69220 Belleville-en-Beaujolais

SIRET : 90403097000027 – APE : 85.59A –

Déclaration d'activité IPRP enregistrée sous le N° 9291567 auprès de la DREETS Auvergne-Rhône-Alpes

Tél : 04.82.83.94.65- Courriel : contact@arythmeethique-formations.fr



Programme de la formation
**Techniques d'animation auprès
des personnes âgées /EHPAD**

Jour : 2

Horaire	Programme
Matin 9 :00 – 12 :30	<ul style="list-style-type: none">➤ Élaboration d'un programme d'animation adapté aux résidents➤ Intégration des activités d'animation au quotidien des résidents➤ Approches de relaxation et de bien-être pour les personnes âgées➤ L'utilisation des arts créatifs comme moyen d'expression et de stimulation➤ L'importance des activités intergénérationnelles➤ Adaptation des activités en tenant compte des capacités physiques et mentales
Après-midi 13 :30 – 17 :00	<ul style="list-style-type: none">➤ Gestion des groupes et animation de groupe lors des animations➤ Stratégies visant à impliquer le personnel et les familles dans les activités➤ Intégration des nouvelles technologies dans les activités pour les personnes âgées➤ Outils d'évaluation de l'impact des activités d'animation sur les résidents➤ Organisation des événements spéciaux et des festivités dans l'établissement➤ Synthèse et conclusion des techniques d'animation abordées <p>Bilan de la formation</p> <p>Reprise des objectifs et évaluation de leurs réalisations. Favoriser, pour chaque participant, l'identification d'éléments vus en formation à mettre en œuvre à court terme et à moyen terme.</p>



Étudier – Adapter – Concevoir
CFA – A RYTHME ETHIQUE

BULLETIN D'INSCRIPTION

Pour inscrire des salarié(e)s :

1. Remplissez la fiche d'inscription.
2. Envoyez la fiche accompagnée d'un acompte de 30 % du coût du stage, à l'ordre A RYTHME ETHIQUE .
3. Environ un mois avant le stage, vous recevrez la confirmation des dates, lieu, horaires, la convention ainsi que les modalités de la formation.

Intitulé du stage	Noms des participants	Prénoms des participants	Dates	Coût
TOTAL				
ACOMPTE DE 30% DU TOTAL				

ATTESTATION DE PRISE EN CHARGE PAR L'ETABLISSEMENT

ETABLISSEMENT/RAISON SOCIALE :

ADRESSE :

SIRET :

Je soussigné

NOM : PRÉNOM :

Agissant en qualité de :

M'engage par la présente à prendre en charge les frais afférents à cette inscription et accepte les conditions générales de formation d'A RYTHME ETHIQUE

Signature et cachet



CONDITIONS GENERALES DE VENTE DU CENTRE DE FORMATION

1 - Objet et champ d'application

Suite à la commande d'une formation, le client accepte sans réserve les présentes conditions générales de vente qui prévalent sur tout autre document.

2 - Obligations respectives des parties

- Pour chaque inscription à une action de formation professionnelle continue, le client reçoit une convention de formation établie en deux exemplaires, dont il s'engage à retourner au Centre de formation A RYTHME ETHIQUE un exemplaire signé et revêtu du cachet de l'entreprise.
- Pour chaque action de formation entreprise par un client à titre individuel et à ses frais, un contrat de formation professionnelle sera établi conformément aux dispositions de l'article L. 6353-3 du Code du travail.
- Pour chaque inscription à toute autre prestation de service ne relevant pas de la formation professionnelle continue, le client reçoit un devis de prestation de service établi en deux exemplaires, dont il s'engage à retourner au Centre de formation un exemplaire signé et revêtu du cachet de l'entreprise. À l'issue de la prestation, une facture sera adressée au client (ou à l'organisme payeur désigné par le client).

À l'issue de toute action de formation une attestation de présence sera adressée au client (ou à l'organisme payeur désigné par le client).

3 - Annulation

Du fait du Client :

- Les actions de formation professionnelle continue (L. 6313-1 du Code du travail) :

En cas de demande d'annulation par l'entreprise, pour un motif autre que la force majeure, à moins de 10 jours ouvrables avant le début de la formation, le Centre de formation se réserve le droit de retenir une indemnité forfaitaire égale à 50% du montant de la formation. En cas de demande d'annulation par l'entreprise, pour un motif autre que la force majeure, à moins de deux jours ouvrables avant le début de la formation, le Centre de formation se réserve le droit de retenir une indemnité forfaitaire égale à 100% du montant de la formation. Toute action commencée est alors due en totalité.

Si un stagiaire est empêché de suivre la formation par suite de force majeure (sur justificatif), l'entreprise reste redevable du coût de la formation, entendu que la réglementation prévoit dans cette situation aucune demande de remboursement ou de prise en charge par l'OPCO.

- Les actions de formation à titre individuel :

En cas de demande d'annulation par le stagiaire, pour un motif autre que la force majeure, à moins de 10 jours ouvrables avant le début du stage, le Centre de formation se réserve le droit de retenir une indemnité forfaitaire égale à 50% du montant du stage. En cas de demande d'annulation par le stagiaire, pour un motif autre que la force majeure, à moins de 2 jours ouvrables avant le début du stage, le Centre de formation se réserve le droit de retenir une indemnité forfaitaire égale à 100% du montant du stage. Toute action commencée est alors due en totalité.

Si un stagiaire est empêché de suivre la formation par suite de force majeure (sur justificatif), l'entreprise reste redevable du coût de la formation, entendu que la réglementation prévoit dans cette situation aucune demande de remboursement ou de prise en charge par l'OPCO.

- Les prestations de service ne relevant pas de la formation professionnelle continue :

En cas de demandes d'annulation, pour un motif autre que la force majeure, à moins de 2 jours ouvrables avant la date de début de la prestation le Centre de formation se réserve le droit de demander le versement de frais de désistement d'un montant égal à 30 % du prix de la prestation. Après le début de la prestation, les demandes d'annulation ou les absences entraînent le règlement de la totalité du prix de la prestation.

Si la prestation est annulée par suite de force majeure, le devis est résilié. Dans ce cas, seules les prestations effectivement dispensées sont dues au prorata temporis de leur valeur prévue au devis.

Du fait du Centre de formation :

Le Centre de formation se réserve la possibilité, en cas d'insuffisance de participants, d'annuler la prestation jusqu'à 3 jours de la date prévue de déroulement de ladite prestation.

Le Centre de formation peut en outre, en cas de force majeure, annuler la prestation sans délai. Le Centre de formation en informe le client. Aucune indemnité ne sera versée au client à raison d'une annulation du fait du Centre de formation.

4 - Paiement

Paiement par une entreprise au titre de la formation professionnelle continue :

Une facture est adressée à l'entreprise à l'issue de la formation sous un délai d'un mois maximum. La formation est payable à réception par virement bancaire à l'ordre du Centre de formation A RYTHME ETHIQUE .

Paiement par un particulier au titre de la formation individuelle :

Des facilités de paiement sont offertes. Les chèques correspondant à la totalité du montant de la formation sont exigés à l'inscription ; ils sont encaissés en différé (acompte de 30% au début de la formation et deux autres règlements échelonnés). Une facture acquittée est adressée au stagiaire à l'issue de la formation.

Paiement au titre d'une prestation de service ne relevant pas de la formation professionnelle continue :

Une facture est adressée à l'entreprise ou au particulier à l'issue de la prestation de service ; celle-ci est payable à réception.

5- Tarifs indicatifs du Centre de formation A RYTHME ETHIQUE en 2025/2026

Action de formation	Tarif indicatifs
Formation individuelles ou toutes demandes spécifiques	Sur devis
Cout de la journée de formation INTRA (au sein de vos locaux) sur base d'un formateur	Tarif groupe (10 personnes maximum) + (frais de déplacement à 0,60€/km et repas non compris)
Cout d'une journée en formation INTER (au sein du Centre de formation) 2 personnes minimum	Tarif par personne x nombre d'inscrit

6 - Défaut de paiement

En cas de retard ou de défaut de paiement, les sommes qui seraient dues deviendront immédiatement exigibles.

L'acheteur devra rembourser tous les frais occasionnés par le recouvrement contentieux des sommes dues, y compris les honoraires d'officiers ministériels.

7 - Contentieux

En cas de litige, de toute nature ou de contestation relative à la formation ou à l'exécution de la commande, et à défaut d'accord amiable qui sera dans tous le cas recherché, seul le Tribunal de Commerce de Villefranche-Tarare

8 - Propriété Intellectuelle

Les contenus de formations sont des œuvres protégées par des dispositions nationales et internationales en matière de droits d'auteur et de droits voisins.

Le Client s'engage dans ces conditions à ne pas reproduire, résumer, modifier, altérer ou rediffuser le contenu des formations, sans autorisation expresse préalable du Centre de formation A RYTHME ETHIQUE, ce qui exclut toutes opérations de transfert, de revente, de location, d'échange, et de mise à disposition des tiers par tous moyens.

9- la gestion des réclamations

Le Centre de formation a mis en place une procédure de réclamations pour les stagiaires/ clients des actions de formation.

Ainsi, quel qu'en soit la demande, tout stagiaire ou entreprise cliente du centre de formation peut émettre une réclamation adressée par courriel à l'assistante du Centre de formation. La procédure fait l'objet d'une communication systématique lors de l'envoi de proposition d'un programme de formation et la fiche de réclamations est accessible sur le site web d'A RYTHME ETHIQUE : <https://arythmeethique-formations.fr/>

10 - Données personnelles

Conformément aux dispositions de la Loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données personnelles vous concernant ayant été collectées par l'intermédiaire du Centre de formation.

Il vous suffit, pour exercer ce droit, d'adresser un courrier postal aux coordonnées figurant sur la facture, à l'attention du Centre de formation.

Les données personnelles vous concernant, recueillies par l'intermédiaire des différents formulaires et notamment de la convention de formation remplie par vos soins, et toutes informations futures, sont utilisées par le Centre de formation uniquement dans le cadre de la mise en œuvre des services offerts, et ne font l'objet d'aucune communication à des tiers autres que les éventuels prestataires techniques en charge de la gestion des commandes, lesquels sont tenus de respecter la confidentialité des informations et de ne les utiliser que pour l'opération bien précise pour laquelle ils doivent intervenir.

11 - Divers

Les présentes conditions expriment l'intégralité des obligations de l'acheteur ainsi que de celles du Centre de formation.

Le Centre de formation se réserve le droit de modifier unilatéralement les termes des présentes, les conditions applicables étant celles en vigueur à la date de passation de la commande par le Client.

¹ Sont considérés comme cas de force majeure ou cas fortuit, outre ceux habituellement reconnus par la jurisprudence des Cours et Tribunaux français et sans que cette liste soit restrictive : la maladie ou l'accident d'un consultant, d'un animateur de formation ou d'un stagiaire, les grèves ou conflits sociaux internes ou externes au Centre de formation A RYTHME ETHIQUE et à l'entreprise, les désastres naturels, les incendies, la non obtention de visas, des autorisations de travail ou d'autres permis, les lois ou règlement mis en place ultérieurement, l'interruption des télécommunications, l'interruption de l'approvisionnement en énergie, interruption des communications ou des transports de tout type, ou toute autre circonstance échappant au contrôle raisonnable du Centre de formation, de l'entreprise ou du stagiaire.